

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 46 (1975)

Heft: 10

Artikel: Industrie horlogère et hausse du franc suisse : un rapport d'experts

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825198>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

constituées par les communes, celles-ci n'ont en définitive que très peu de moyens à disposition pour lutter contre le phénomène économique de la récession. Leur politique consiste en mesures palliatives d'extrême nécessité. Elle a un caractère d'assistance sociale et vise

à atténuer les rrigueurs du chômage pour les travailleurs. C'est principalement à la Confédération qu'il appartient de prendre les mesures préventives et de pratiquer une politique économique efficace de lutte contre la récession.

G. N.

Industrie horlogère et hausse du franc suisse : un rapport d'experts

A. La situation de l'industrie horlogère suisse

L'industrie horlogère suisse est au nombre des branches qui pâtissent le plus durement des difficultés de la conjoncture actuelle, déterminées notamment par les cours de change et les problèmes de structure. La plupart de ses 65 000 employés sont contraints au chômage partiel, les réductions d'horaires atteignant généralement 10 à 20 %. De novembre 1974 à mai 1975, le volume des ventes a reculé de 27,6 % (soit de 14,3 millions de pièces) par rapport à la même période de l'année précédente. En valeur, le recul des exportations, dont le résultat se confond pratiquement avec celui du chiffre d'affaires, eu égard à l'étroitesse du marché intérieur, a accusé 316,8 millions de francs, soit 18 %. Quant aux stocks, ils sont aujourd'hui deux fois plus élevés qu'en période « normale ». L'Union des fabricants de montres suisses, plus connue sous le nom de Fédération horlogère suisse (FH), estime ainsi à près de 400 millions de francs les fonds immobilisés par ces stocks excédentaires et l'accroissement des charges financières qui en découlent à plusieurs dizaines de millions pour le seul secteur des montres à ancre. De plus, les entreprises horlogères doivent encore faire face à des retards dans les

paiements, dus notamment au fait que les clients étrangers attendent une baisse du franc suisse. Les délais de règlement, qui étaient habituellement de 15 à 30 jours, atteignent aujourd'hui de 90 à 120 jours dans la plupart des cas. Dans les analyses visant à définir l'origine des problèmes actuels, trois éléments sont mis en exergue par les représentants de la branche, de même que par des observateurs extérieurs, à savoir : la profonde transformation des rapports de change au préjudice du franc suisse, les tendances récessionnistes mondiales et les défauts de structure apparaissent tant au niveau de la production qu'à celui de la commercialisation. Certes, l'importance de ces facteurs peut varier fortement selon les cas.

Les représentants de la branche s'accordent généralement à penser que la baisse des exportations doit être attribuée d'abord à la revalorisation massive du franc suisse, principalement par rapport aux monnaies des pays ou des zones économiques qui offrent les meilleurs débouchés à notre production horlogère (soit par rapport au dollar, à la lire et à la livre sterling). A l'appui de la thèse selon laquelle la baisse de la demande

enregistrée à l'échelle mondiale constitue un facteur moins déterminant que la surévaluation artificielle du franc suisse auquel imputer les difficultés que traverse le troisième exportateur suisse qu'est la branche horlogère, ses représentants les plus en vue s'en réfèrent aux progrès relatifs marqués par les exportations de nos deux principaux concurrents, le Japon et la France. En effet, les exportations de montres japonaises ont augmenté de 7,9 % entre no-

vembre 1974 et avril 1975 par rapport à la même période de 1973-1974 et celles des montres françaises de 23,6 %, tandis que les exportations suisses régressaient de 28 %. Finalement, les milieux intéressés répondent à l'argument des défauts de structure en faisant valoir notamment que le nombre de montres produites par travailleur a plus que doublé entre 1960 et 1974 — preuve indéniable du succès qu'ont eu les mesures de rationalisation entreprises.

B. Les propositions du groupe d'experts monétaires

A la lumière de cette analyse émanant des milieux horlogers, on comprendra que ceux-ci aient décidé de constituer un groupe d'experts monétaires auxquels ils ont confié la tâche d'étudier les remèdes propres à améliorer la situation de l'horlogerie. Ce groupe a été composé de trois universitaires, d'un banquier, d'un représentant de la branche horlogère, ainsi que d'un éditorialiste économique. Le groupe a récemment publié ses conclusions dans un rapport dont il vaut la peine d'examiner brièvement les points essentiels car il donne un bon aperçu des problèmes liés au développement des exportations et met parfois en valeur des points de vue originaux qui, il est vrai, n'ont pas toujours recueilli une approbation unanime au sein même du groupe.

1. Mesures générales propres à améliorer la situation de l'industrie d'exportation

Sous ce chapitre, les experts ont rangé les mesures à prendre en trois catégories : lutte contre l'inflation, mesures directes d'allégement des conditions d'exportation et amélioration de l'accès aux marchés internationaux. Pour ce qui est de la lutte contre l'inflation, les experts soulignent que dans la mesure où le taux de renchérissement pourra être maintenu à un niveau inférieur à celui qu'affronteront, en 1975, nos principaux partenaires commerciaux, l'érosion de la capacité concurrentielle de l'industrie d'exportation résultant de l'appréciation

du franc pourra être, au moins partiellement, compensée. Ils ajoutent que la dévalorisation des monnaies étrangères n'a pas apporté aux consommateurs de produits importés les avantages qu'ils étaient en droit d'attendre et concluent en recommandant aux partenaires sociaux d'observer la plus grande retenue en matière de revendications afin d'éviter de nouvelles hausses des prix.

Pour ce qui a trait aux mesures visant à encourager les exportations les experts saluent les efforts qui ont été portés à l'élaboration et à la révision de l'ordonnance sur la protection monétaire dans le domaine de la garantie contre les risques à l'exportation. Ils proposent d'ajouter à la liste des monnaies étrangères prises en considération l'ordonnance fédérale d'autres monnaies importantes pour nos industries exportatrices, comme le dollar de Hong Kong, celui de Singapour, le cruzeiro brésilien, etc. Le groupe est en outre d'avis que la Suisse devrait soit réduire les taux d'intérêt des crédits consentis aux et par les exportateurs, soit leur en assurer le financement direct, de manière à pouvoir bénéficier de conditions aux moins analogues à celles que connaissent d'autres pays industriels. Enfin, il préconise une politique de libération des crédits visant à améliorer la situation précaire de certaines branches, notamment de l'horlogerie, en matière de liquidités, cela bien sûr dans la mesure où elle n'entraînera pas une relance de l'inflation.

Au troisième point, relatif à l'amélioration de l'accès aux marchés internationaux, les experts reconnaissent l'efficacité de la politique commerciale menée à cette fin par nos autorités dans le cadre de négociations tant multilatérales (avec le GATT et l'OCDE) que bilatérales. Cependant, l'opinion que davantage pourrait être fait notamment sur le plan des contacts bilatéraux (surtout avec les pays qui constituent nos marchés de demain) semble prévaloir au sein du groupe, qui suggère que le champ d'action de nos négociateurs soit porté en priorité sur l'Amérique latine.

2. Mesures « conventionnelles » de lutte contre la surévaluation du franc

Ce chapitre passe successivement en revue les mesures destinées à décourager l'entrée de capitaux étrangers (mesures déjà en vigueur et mesures proposées), les mesures visant à stabiliser le marché des changes et enfin les mesures destinées à favoriser l'exportation des capitaux. La politique d'intervention à la Banque Nationale Suisse (BNS), la non-rémunération des dépôts étrangers et la perception de commissions, la « loi Furgler », les limites imposées au développement des opérations à terme, les dispositions portant obligation de solliciter une autorisation pour recueillir des fonds à l'étranger et le maintien traditionnel d'un loyer de l'argent relativement bas sont commentées au titre des moyens utilisés dans la lutte contre l'afflux massif des capitaux, les experts mettant en évidence le degré d'efficacité très variable de chacune des mesures considérées. Quant à ce qui concerne la stabilisation du marché des changes, le groupe évoque le « gentlemen's agreement » conclut par la BNS avec les banques et avec d'autres sociétés, puis l'ordonnance fédérale sur les positions en monnaies étrangères des banques. Enfin au paragraphe traitant des mesures destinées à favoriser l'exportation de capitaux, l'accent est mis notamment sur la suppression de l'interdiction d'exporter des capitaux.

Le groupe d'experts pense que cet arsenal de mesures a certainement eu des effets positifs ; mais qu'il est possible et même nécessaire d'en renforcer encore la portée. Il serait souhaitable, par exemple, de favoriser autant que faire se peut l'exportation des capitaux pour autant que cela ne nuise pas aux besoins d'investissements dans l'économie suisse. De même, il faut considérer d'un œil favorable la possibilité de réintroduire une interdiction des placements étrangers en papiers-valeurs suisses et souhaiter une politique d'intervention plus massive sur le marché des devises ; par ailleurs « l'économie suisse, dans son ensemble, ne devrait ménager aucun effort susceptible de concourir, de toutes les manières possibles, au recyclage des pétrodollars dans des crédits consentis à l'extérieur ». En tout état de cause, les experts sont conscients des problèmes que soulèvent ces différentes propositions. Ainsi, les achats en devises de la BNS pourraient entraîner des effets inflationnistes, au cas où une large politique d'open market n'était pas mise en action. Les mesures destinées à freiner l'importation de capitaux sont, quant à elles, partiellement « contournées ». L'interdiction des investissements étrangers en papiers-valeurs suisses pourrait conduire à une hausse des taux d'intérêts, avec toutes ses conséquences sur le plan interne suisse.

3. Mesures « non conventionnelles »

Le groupe s'est ensuite penché sur diverses mesures non « conventionnelles » de lutte contre la surévaluation du franc, étudiant diverses possibilités dont : a) le fractionnement officiel du marché des devises ; b) un dispositif très sévère de lutte contre l'afflux des capitaux (éventuellement assorti d'une interdiction des placements étrangers en papiers-valeurs suisses), liée à une intervention massive de la BNS sur le marché des changes ; c) le prélèvement d'une forme de taxe anticipée sur l'ensemble des achats de francs suisses, au comptant comme à terme, ou bien (variante) lors de l'entrée

LOSINGER

Maison spécialisée pour :
Construction de routes modernes
Revêtements bitumineux
et goudronnages
TAPISABLE pour reprofilage
d'anciennes routes
Pavages
Canalisations
Génie civil

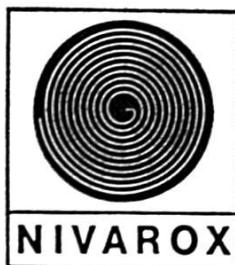
LOSINGER S.A.

Entreprise de travaux publics 2800 DELÉMONT Tél. 066 22 12 43

1712

NIVAROX S.A.

Manufacture de spiraux



2610 Saint-Imier

1713



Condor

Renseignements et prospectus par

Condor S. A., Courfaivre

Téléphone 066 56 71 71

1727

en Suisse de capitaux étrangers liquides ; et enfin d) l'introduction d'une taxe à l'importation. Le produit de ces taxes serait employé à alimenter un fonds de réserve qui permettrait sous une forme ou sous une autre de soutenir nos exportations. Les experts monétaires font cependant état des divers défauts inhérents à ces mesures « non conventionnelles ». Un fractionnement du marché, par exemple, ne pourrait prétendre à l'efficacité, l'expérience de certains pays étrangers en la matière l'enseigne, que si la différence entre le cours « financier » et le cours « commercial » du franc n'excède pas 3 à 5 % au maximum. Or ces limites risqueraient d'être dépassées en Suisse, où la balance des capitaux est traditionnellement excédentaire. De plus, la balance suisse des revenus présentant toujours un excédent elle aussi, il s'ensuivrait une tendance à la hausse continue du franc « commercial ». En outre, ce double marché des changes impliquerait la mise sur pied d'un système de contrôle sévère, ce qui serait contraire aux principes de libéralisme économique auxquels la Suisse est attachée et entraînerait éventuellement des mesures de rétorsion de la part de pays étrangers. Enfin, reste à savoir si ces dispositions n'iraient pas à l'encontre de nos engagements internationaux (GATT, OCDE). D'une manière générale, la majorité des experts sont d'avis que les mesures fiscales proposées, accompagnées d'un renforcement des interventions de la BNS, constituerait une solution « plus acceptable » que l'établissement d'un double marché des changes.

4. Coopération internationale

Sous le titre « Mesures extérieures », les experts s'étendent sur les possibilités de coopération déjà explorées dans le domaine monétaire, notamment sur l'accord tripartite de Londres, au terme duquel la BNS, le Federal Reserve System et la Deutsche Bundesbank se sont engagés à intervenir de manière plus concertée sur le marché des changes, ainsi que sur le « mini-serpent » européen. L'accord tripartite, estime le groupe, devrait être étendu à d'autres pays pour ne pas rester d'une portée trop limitée. Quant au « mini-serpent », il conclut après en avoir soupesé les avantages et les inconvénients, que l'examen d'une éventuelle association du franc suisse à ce système se révèle utile et opportun, la question des conditions d'entrée restant toutefois ouverte.

5. Conclusions

En résumé, « les mesures déjà prises sur le plan interne et externe, ainsi que celles qui devraient être envisagées, ont pour objectif de stabiliser le cours du franc suisse sur le marché des changes et de le ramener progressivement à un niveau plus raisonnable pour l'économie d'exportation ». Toutefois, le groupe constate qu'il n'existe malheureusement pas de solution unique au problème monétaire et que seuls le cumul et la mise en œuvre concertée de solutions partielles et complémentaires — internes et externes — peuvent tendre au résultat recherché. Ajoutons enfin que le rapport est suivi de plusieurs annexes contenant les réserves ou les divergences de vue exprimées par quelques membres du groupe sur certains points.